



AVIS DE CONSTRUCTION

Numéro de l'appel d'offres : 25-T14

Lieu : Sandfield Crescent

Date de début prévue : La semaine du 18 Août 2025










Détails des travaux

La ville de Cornwall entreprendra le resurfaçage de la Crescent Sandfield. Ce projet fait partie du budget d'immobilisations approuvé par le Conseil en 2025.

À quoi s'attendre pendant la construction?

- Au début de la construction, vous devriez vous attendre à ce que l'entrepreneur apporte de l'équipement sur place et prépare l'aire de travail; vous pouvez également voir des marques de peinture sur la chaussée et des drapeaux dans le boulevard qui indiquent l'emplacement de toute infrastructure enfouie (conduite à gaz, électricité, égouts, etc.).
- L'entrepreneur remplacera les bassins versants et modifiera les bassins versants et les trous d'entretien existants dans toute la rue.
- L'entrepreneur installera de nouvelles bordures de route en béton des deux côtés de la rue. Ou L'entrepreneur effectuera des réparations du béton au besoin tout au long de cette section de la chaussée.
- L'entrepreneur fabriquera ensuite 50 mm d'asphalte existant sur cette section de la rue, et il repavera 50 mm peu après.

	Heures de travail - Les heures normales de travail sont de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi. Le travail en dehors des heures de bureau et le week-end peut être nécessaire en cas d'urgence
	Accès à la route et aux trottoirs - Pendant les travaux de pose de coffrages et de coulage du béton pour les trottoirs et les bordures de route, vous ne pourrez pas garer votre véhicule dans votre entrée. Nous vous en informerons à l'avance. Une fois le béton durci (généralement après deux ou trois jours), vous pourrez utiliser à nouveau votre entrée de nouveau. Accès à l'entrée - L'entrepreneur vous avisera de toute restriction d'accès à votre entrée.
	Accessibilité - Les résidents qui ont des exigences en matière d'accessibilité doivent communiquer avec l'équipe du projet. La Ville se fera un plaisir de vous fournir les logements nécessaires pendant la construction.
	Gestion de la circulation - Veuillez prévoir des retards de circulation pendant la construction. Les résidents devraient également prévoir une augmentation de la circulation dans les rues avoisinantes.
	Stationnement - Le stationnement dans l'aire de travail active n'est pas autorisé pendant la construction. Le propriétaire sera chargé du stationnement. Tout véhicule garé dans une zone de travail active sera remorqué si le propriétaire n'est pas disponible.
	Ordures et recyclage - Suivez votre routine habituelle. Au besoin, l'entrepreneur déplacera les bacs à un autre endroit et les retournera. Veuillez étiqueter vos bacs avec votre adresse civique.
	Restauration - La zone de travaux de construction sera restaurée une fois les travaux terminés. L'ensemencement de la pelouse et/ou la pose de gazon n'auront lieu que pendant les saisons de culture idéales. Au printemps (d'avril à juin) ou à l'automne (de septembre à octobre).

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec l'équipe de projet.

Cornwall Gravel Co Ltd	Ville de Cornwall	Envoi de la Ville de Cornwall (Communication après les heures de travail - Disponibilité 24 heures sur 24)
Nolan Leger Superviseur de Projet	Arpit Dudhaiya Superviseur de projet	Bureau des travaux municipaux 1225, rue Ontario
613-932-6571 nolan@cornwallgravel.ca	613-930-2787 x 2208 adudhaiya@cornwall.ca	613-932-5354, poste 0